



AVRIL 2021 #4

Afin d'optimiser la lecture des images et du contenu des lettres d'informations du CDG86, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox.

Le CDG86, à vos côtés

Mouvements du Personnel

Isabelle BROTHIER quittera le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne le 5 mai 2021 après 42 années de service. Nous tenons à la remercier sincèrement pour son investissement dans ses fonctions de gestionnaire des paies du service public de l'emploi temporaire et pour sa contribution au développement de ce service proposé à l'ensemble des collectivités et établissements publics du Département de la Vienne.

Monsieur David PICHARD est arrivé le 27 avril 2021 en tant que gestionnaire des paies du service public de l'emploi temporaire.

Madame Soizic GUYON est arrivée le 3 mai 2021 en tant que conseillère en évolution professionnelle.



Accompagner l'employeur territorial à définir sa stratégie et piloter la politique RH de sa collectivité

L'AMF, le CNFPT et la FNCDG se sont associés et publient un guide intitulé : « **Le maire, employeur territorial. Définir la stratégie et piloter la politique RH de sa collectivité** ». Son objectif est d'accompagner les exécutifs locaux ainsi que leurs équipes dans leurs nouvelles fonctions et présenter les évolutions réglementaires relatives à leur rôle d'employeur territorial.

[Lire le communiqué de presse](#)

[Consulter le guide](#)

Revalorisation indiciaire pour certains agents de catégorie C à compter du 1er avril 2021

Le décret n° 2021-406 du 8 avril 2021 prévoit un relèvement du traitement indiciaire en début de carrière des agents de catégorie C de la fonction



publique à compter du 1er avril 2021 et permet de ne plus recourir au versement de l'indemnité différentielle à la suite de la revalorisation du salaire minimum intervenue le 1er janvier 2021.

Contact : conseil-paie@cdg86.fr

En savoir plus



Complément de traitement indiciaire pour les agents des EHPAD

Dans le cadre du Ségur de la santé, une revalorisation des rémunérations du personnel soignant relevant de la fonction publique hospitalière a été prévue. Le décret n°2021-166 du 16 février 2021 vient étendre le bénéfice de cette revalorisation aux autres versants de la fonction publique.

Aussi, le décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics initialement destiné à la seule fonction publique hospitalière est applicable à la fonction publique territoriale.

Contact : conseil-paie@cdg86.fr

Pour les agents du Service Public de l'Emploi Temporaire (SPET) :
paie-emploitemporaire@cdg86.fr

En savoir plus

Newsletter du CDG86

Votre pare-feu ne permet pas la réception de notre newsletter ? Vous ne pouvez pas lire correctement cette newsletter ?

>> Les newsletters mensuelles sont disponibles au format PDF sur notre site internet et sont consultables sur Twitter et LinkedIn.



En savoir plus

Promotion de l'Emploi



Indemnité de fin de contrat dans la fonction publique

Dans le cadre du décret 2020-1296 du 23 octobre 2020, l'indemnité de fin de contrat doit être versée à la fin de chaque contrat.

Si, à la suite d'un contrat de mise à disposition par le SPET l'agent est nommé stagiaire, merci de l'indiquer sur l'état d'heures (dans la zone commentaires) pour éviter le versement de ladite prime.

En savoir plus

Plateforme unique pour les inscriptions aux concours et examens

Création d'une plateforme unique nationale d'inscription aux concours et examens de la fonction publique territoriale **pour éviter les multi-inscriptions et réduire ainsi l'absentéisme.**

Ce portail unique d'inscription est ouvert au public depuis le 19 avril 2021.

Il réunit le site « emploi-territorial.fr » et la plateforme « concours-territorial.fr ».



Plus d'informations, cliquer ici



[Découvrir cette plateforme en vidéo](#)

Prévention et Maintien dans l'Emploi



Une nouvelle fiche prévention à votre disposition

Une nouvelle fiche prévention sur les **principales formations obligatoires** en matière de santé et de sécurité au travail en ligne.

[Consulter la fiche dans la boîte à outils de la prévention](#)

Carrière Retraite

Ouverture des campagnes / promotion interne 2021

Compte tenu du recensement des recrutements effectués dans les collectivités et établissements affiliés au CDG 86, le Président du CDG 86 a décidé d'ouvrir **11 campagnes de promotion interne**.

La date butoir de remise de dépôt des candidatures est fixée au 20 mai 2021.

[Plus d'informations, cliquer ici](#)



Votre CDG, assembleur de solutions RH sur le territoire



Centre de Gestion de la fonction
publique territoriale de la Vienne
Téléport 1 - Avenue du Futuroscope -
Arobase 1
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU
86962 FUTUROSCOPE Cedex
05 49 49 12 10
contact@cdg86.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CDG86.

[Se désinscrire](#)

© 2020 CDG86